

Augmentation des salaires, des pensions, des minima sociaux

Ce n'est pas demain, c'est maintenant !

Les mobilisations et les grèves pour des hausses de salaires, pour l'embauche et de meilleures conditions de travail s'enchaînent. Ce qu'on aura, on l'arrachera car le patronat et l'Etat ne lâcheront pas.

Les travailleuses rentrent nombreuses dans la bagarre. Grèves, débrayages, actions, manifestations : aides puéricultrices, auxiliaires de crèches, travailleuses sociales, cantinières, aides à domicile, Atsem, Aesh, agentes administratives, enseignantes, employées de la grande distribution et de l'hôtellerie... Les travailleuses des métiers féminisés qui touchent des salaires au rabais et vivent des conditions de travail dégradées ont fait grève pour l'augmentation de leurs salaires depuis la rentrée.

Toutes et tous exigent leur dû quand les rémunérations des PDG se chiffrent en millions, quand la distribution de dividendes et les profits des entreprises du CAC 40 se chiffrent en milliards.

Si l'été a été traversé par des grèves, le coup d'envoi de la rentrée sociale pour amplifier la mobilisation a été lancé par la journée intersyndicale et interprofessionnelle du 29 septembre, appelée par les syndicats CGT, FSU et SOLIDAIRES. 250 000 manifestants dans le pays : « *On est là même si le patronat et Macron ne veulent pas* ». Le mouvement social est vivant, se construit, les journées intersyndicales se succèdent, 18 et 27 octobre, celle du 10 novembre se prépare... journées de mobilisation qui permettent à d'autres de

rentrer dans le mouvement.

Nous avons battu le pavé, participé aux piquets de grève aux côtés des travailleuses des métiers féminisés.

Incontestablement, la grève dans les raffineries qui a débuté le 27 septembre a fortement contribué à amplifier le mouvement social. Leur unité et détermination à bloquer la production a mis sur la place publique l'exigence incontournable de l'augmentation des salaires pour celles et ceux qui produisent les richesses, pour celles et ceux qui font tourner les services indispensables à la société, pour celles et ceux qui permettent le fonctionnement des administrations et des entreprises.


Ceux qui se sont opposés à toute augmentation générale des salaires, à une augmentation significative du SMIC, E. Macron et B. Lemaire (ministre de l'Économie), O. Dussopt (ministre du Travail), ont été obligés de dire la phrase qu'ils ont tant de mal à lâcher : « **les entreprises doivent augmenter les salaires** ». Et les employeurs ont été obligés de s'asseoir à la table des négociations pour discuter, négocier et souvent augmenter les salaires. Là où cela n'a pas encore été fait, la revendication a été affichée et les **travailleur.se.s se sont organisé.es**.

Par ces lignes, nous saluons le courage et la fermeté des travailleurs des raffineries en grève qui ont ouvert la brèche dans laquelle rentrent d'autres et d'autres tous les jours encore, continuant à alimenter la mobilisation sociale.

Les profits, les dividendes, les rémunérations des actionnaires et patrons des groupes du CAC 40 ont été mis en lumière à travers le honteux record de profits de Total Energies (17,7 milliards d'euros pour le premier semestre 2022) et l'augmentation de la rémunération de son PDG, P.Pouyanné, de 52% : étalée par les grévistes dans les médias, l'exploitation capitaliste a été dévoilée au grand jour pour des millions de personnes.

Le pouvoir d'achat dégringole, les prix s'envolent.

La hausse officielle des prix est de 6% mais le prix du chariot de course au supermarché a grimpé de + 13,93% en 1 an et ce sont les produits alimentaires qui ont le plus augmenté ; les fruits et légumes, le poisson et la viande sont inaccessibles aux milieux modestes.

Les prix du chauffage flambent également. Les loyers ont augmenté, les charges locatives explosent, les habitants des HLM n'arrivent plus à joindre les deux bouts. Cette situation va encore se prolonger. Les femmes des milieux popu- 

GROSSE AUGMENTATION CONTRE PETIT COUP DE POUCE

SOCIÉTÉS	PDG	RÉMUNÉRATION DES PDG (EN EUROS)		RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS (3)
		Montant en 2021 (1)	Évolution sur un an (2)	Évolution sur un an
Carrefour	Alexandre Bompard (4)	4 428 822	+ 11,5 %	+ 1,1 %
TotalEnergies	Patrick Pouyanné (4)	3 971 329	+ 23,9 %	+ 4 %
Vivendi	Arnaud de Puyfontaine	3 625 346	+ 42,4 %	+ 6,8 %
Air Liquide	Benoît Potier	3 521 000	+ 26,3 %	- 0,2 %
BNP Paribas	Jean-Laurent Bonnafé	3 358 769	+ 10,4 %	+ 1 %
Dassault Systèmes	Bernard Charlès	3 229 827	+ 6 %	+ 0,8 %
Axa	Thomas Buberl (5)	3 176 645	+ 27,5 %	+ 3,7 %
Vinci	Xavier Huillard (4)	3 067 974	+ 44,3 %	+ 7,7 %
Schneider Electric	Jean-Pascal Tricoire (4)	2 990 300	+ 55,4 %	+ 8,4 %
Veolia	Antoine Frérot (6)	2 441 224	+ 11,6 %	+ 0,1 %
Michelin	Florent Menegaux (4)	2 250 000	+ 57,9 %	+ 6,7 %

(1) Rémunération fixe et variable au titre de l'année 2021. (2) Par rapport à la rémunération au titre de l'année 2020. (3) Frais de personnel (charges et intéressements compris) de l'ensemble du groupe divisés par l'effectif total. (4) A renoncé en 2020 à une partie de sa rémunération fixe. (5) Y compris rémunération variable différée. (6) Comparé à 2019 et non à 2020 (année de renonciation partielle au bonus 2020). Source : "Marianne", à partir des documents d'enregistrement universels des sociétés.

Source : Infographie Marianne

♀ laires chargées souvent de gérer le budget, plus nombreuses parmi les précaires et les bas salaires, sont durement touchées.

L'augmentation des pensions pour les retraités, celle des minima sociaux ne permettent pas de faire face à l'augmentation des prix.

« Le cap » de Macron 2 : casse sociale confirmée, la réaction est renforcée

Il redouble ses attaques, provocations, multipliant ses déclarations. Dès le mois de juillet, il annonce deux nouvelles contre-réformes antisociales, celles de l'assurance chômage et des retraites (voir article page 6), décidé à passer en force en utilisant certainement, comme ils ont pris l'habitude de le faire, le recours au 49.3. Des contre-réformes pour économiser des milliards d'euros par an afin de mieux les utiliser en cadeaux aux entreprises, aux actionnaires, aux milliardaires. Ses déclarations, celles du ministre de l'Intérieur G. Darmanin, les projets de lois sur l'immigration, les mesures contre les locataires dont les enfants ont eu des démêlés avec la justice, l'assimilation des immigrés à des profiteurs de notre système de solidarité sociale, ou à des délinquants, sont de vastes opérations de confusion et de division.

Elles alimentent le débat et les idées les plus réactionnaires, permettant à l'extrême droite de faire de la surenchère. L'Assemblée nationale, censée être le lieu de représentation politique nationale est devenue l'ancre des invectives, des propos les plus ignobles.

A chaque attaque, un front de résistance répond, alimentant le mouvement social

Nous avons en perspective les luttes pour les salaires qui se poursuivent, celles à l'occasion du 25 novembre, Journée internationale contre les violences faites aux femmes, celle autour du 18 décembre, Journée internationale des Migrants, et celles qui naissent tous les jours dans les quartiers, dans les lieux de travail, pour défendre les services publics.

La colère continue à s'accumuler. La conscience continue à grandir que c'est l'action collective, la grève, la rue, la solidarité qui sont nos principaux instruments de lutte pour faire plier ceux d'en face.

Poursuivons notre travail, notre cheminement, pour organiser les femmes des milieux populaires, pour contribuer à leur entrée en force dans le mouvement social. ☐

Encore deux contre-réformes antisociales

Contre-réforme de l'assurance chômage :

Quand le gouvernement s'acharne toujours sur les mêmes

Elle a été annoncée par E. Macron, lors de son interview du 14 juillet. O. Dussopt, Ministre du Travail, et la première ministre E. Borne ont accéléré le pas et fait adopter la nouvelle réforme de l'assurance-chômage voulue par celui qui est à la tête de l'Etat au service des plus riches, des actionnaires et patrons du Cac 40. Le 2^{ème} mandat de Macron commence avec une guerre redoublée contre les pauvres, les précaires, les chômeuses et les chômeurs... et un message de paix au capital et à son représentant, le MEDEF.

Le gouvernement a présenté le 7 septembre le projet en conseil des ministres, projet de loi qui sera ensuite adopté et durci par l'Assemblée nationale et le Sénat. Le 12 octobre, le ministre du Travail annonçait que le texte devrait être prêt avant la fin de l'année !

Le premier objectif de ce projet de loi est de permettre au gouvernement de prolonger jusqu'au 31 décembre 2023 par décret, les règles d'indemnisation du chômage issues de la contre-réforme de 2019. Celle-ci n'a été appliquée qu'à partir de 2021 en raison de la crise liée au Covid-19. Elle avait durci les règles pour ouvrir

ou recharger les droits à l'indemnité chômage, les rendant accessibles après 6 mois travaillés au lieu de 4. Nous connaissons les conséquences désastreuses sur la vie d'un million de chômeuses et chômeurs : elle avait permis de radier des listes des demandeurs d'emploi des milliers de chômeur.se.s, tombant ensuite dans le RSA, et de réduire considérablement le montant des allocations. À la suite de cette réforme, l'indemnisation moyenne s'élève à 910 euros par mois, de plus seuls 40 % des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi perçoivent une allocation-chômage, parfois d'un montant insignifiant.

La nouvelle « contre-réforme » renforce la chasse aux chômeur.se.s

La mesure clé est la modulation en fonction de la conjoncture économique

La modulation des indemnités dont Macron a été le chantre, doit être mise en place début 2023.

« *Quand ça va bien, on durcit les règles, et quand ça va mal, on les assouplit* », avait-il ainsi résumé le 14 juillet.

Avec ce système, l'indemnisation des chômeurs

et des chômeuses évoluera selon la conjoncture économique.

C'est-à-dire en fonction de la situation du marché du travail et des besoins du patronat.

« **Quand ça va bien** » : c'est-à-dire quand il y a de l'offre d'emploi quand « *le patronat a des difficultés pour recruter* », particulièrement pour les métiers pénibles (BTP, nettoyage, grande distribution, aide à domicile...) là où les salaires sont très bas et les conditions de travail très difficiles, il faut obliger les demandeurs d'emploi à accepter un poste de travail. « **On durcit les règles** » : le meilleur moyen de pression, c'est de réduire l'indemnité chômage.

Une fois de plus, le discours insufflé par les débats autour de cette réforme a été la stigmatisation des demandeurs d'emploi « *Il est nécessaire de durcir les conditions d'accès aux allocations chômage afin de pousser les demandeurs d'emploi à reprendre le travail* » a répété à plusieurs reprises O. Dussopt. Sous-entendant que beaucoup d'entre eux profitent du système d'allocations et sont peu motivés à retrouver un travail.

Plus de 25 % des chômeurs ne réclament pas leur allocation chômage

Comme le prouve le rapport de la DARES (rapport attendu depuis 2020 et qui vient d'être rendu public)

Contre-réforme des retraites : on se prépare à la bataille

Lancée par E. Macron pendant sa campagne présidentielle, elle a été réintroduite lors du discours du 14 Juillet quand Macron a annoncé son intention de la mener le plus rapidement possible.

Devant de nombreux journalistes, le 13 septembre, Macron déclare son intention : appliquer la réforme dès l'été 2023, et pour la faire adopter, il n'exclut pas l'utilisation du 49,3 qui permet au gouvernement de faire adopter un texte au Parlement sans vote.

Le projet de loi accompagné d'un bilan des concertations avec les partenaires sociaux, sera présenté à la mi-décembre. E. Macron envisage l'entrée en vigueur de la « contre-réforme » à l'été 2023. Rappelons que son ancien projet de « Retraite à points » et de « Régime universel » avait déclenché un long et puissant mouvement social dès fin 2019 jusqu'au début 2020, E Macron devant finalement abandonner son projet, rattrapé par la pandémie de Covid-19.

Le système actuel (acté par la réforme portée en 2014 par Marisol Touraine, ministre de François Hollande) prévoit, sans toucher à l'âge légal, d'augmenter d'année en année le nombre de trimestres cotisés nécessaires pour obtenir une retraite à taux plein. En 2035, il faudra avoir cotisé 43 ans pour avoir droit au taux plein.

Principale mesure de la « contre-réforme » à venir : repousser l'âge légal

3 chômeurs sur 10 ne réclament pas l'allocation chômage à laquelle ils ont droit, soit par « *défaut d'information* », ignorant qu'ils ont suffisamment cotisé, soit, tout en connaissant leurs droits, préférant ne pas les demander ; par peur d'être stigmatisés ou d'être constamment contrôlés par Pôle emploi. Les chiffres du « non-recours aux allocations chômage » battent en brèche nombre d'idées reçues. Celles et ceux qui ne réclament pas leur allocation sont essentiellement des travailleuses et travailleurs précaires, ayant peu de droit (intérim et CDD). Cela représente entre 390 000 et 690 000 personnes par an.

Abandon de poste = Démission

Des députés de Renaissance (ex-République en Marche) et des Républicains ont amendé le projet de loi et introduit une nouvelle mesure qui cherche à priver de l'accès à l'indemnité chômage ceux qui abandonnent leur poste. Jusque-là, les salarié.es qui ne parvenaient pas à obtenir une « rupture conventionnelle » pouvaient faire un « abandon de poste » et obtenir un licenciement ce qui ouvrait des droits au chômage.

Avec les privé.es d'emploi, on s'est battues et nous continuerons à nous battre contre l'odieux chantage de la misère et de la pauvreté.

du départ à la retraite de 62 ans à 65 ans.

L'âge de départ pour les carrières longues, c'est-à-dire pour les personnes ayant commencé à travailler avant 20 ans, sera repoussé également (60 ans aujourd'hui).

L'objectif est de faire travailler plus longtemps les salarié.es, Alors qu'aujourd'hui, un.e salarié.e

sur 2 arrivant à l'âge de départ à la retraite n'est plus en activité (invalidité, chômage, minima sociaux...). Si ces personnes ne sont plus en emploi, c'est souvent pour des problèmes de santé, ou alors parce qu'elles ont été licenciées à la suite d'un problème de santé ou de restructuration. Elles se retrouvent en invalidité, au RSA, dans une situation sociale très compliquée. Pour elles et pour eux, reculer l'âge de départ c'est laisser les futurs retraité.es dans une paupérisation croissante, avec la perspective de toucher une retraite plus faible puisqu'ils auront d'autant moins cotisé. Beaucoup de femmes, championnes des petites retraites se retrouvent dans cette situation.

Pendant que les milliardaires accumulent des richesses, pendant que les actionnaires se gavent de dividendes issus des supers-profits, pendant que le patronat est exempté d'impôts et de cotisations sociales, la situation matérielle des travailleuses et des travailleurs, des retraité.es, se dégrade chaque jour. □